

La Commission d'Ecoute, de Conciliation, d'Arbitrage et de Réparation (ci-après, la CECAR) est un organe **neutre et indépendant** des autorités de l'Eglise catholique, chargée d'offrir aux victimes un lieu d'écoute, d'échange et de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique, en vue notamment d'une réparation financière.

La CECAR a pour but de traiter les demandes relatives à des faits prescrits d'abus sexuel commis sur des mineurs par des agents pastoraux d'un diocèse suisse ou par un membre d'une congrégation ou d'un ordre religieux catholique établi en Suisse. A ce titre, elle peut être amenée à avoir des contacts avec les diocèses en vue de la recherche et de l'identification des auteurs d'abus sexuels.

Elle s'assure du traitement des demandes par l'Eglise.

La commission CECAR, sur proposition de ses comités, dépose notamment la réparation financière auprès du fond constitué par la CES.

La CECAR s'est constituée suite à la signature de l'Accord entre le Groupe SAPEC (Association de soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse) et les institutions catholiques ayant adhéré.

Les signataires du Groupe SAPEC et de l'Eglise catholique romaine, initiateurs de l'Accord, ne font pas partie de la Commission CECAR. Ils restent à disposition sur demande, en tant que facilitateurs.

La commission de la CECAR est composée de cinq membres :

- **Présidente:**
Mme Sylvie Perrinjaquet, a. Conseillère d'Etat- a. Conseillère nationale, Neuchâtel
- **Vice-Président:**
M. Pascal Corminboeuf, a. Conseiller d'Etat, Fribourg
- **Membres:**
Mme Monique Gauthey, médecin pédopsychiatre, Genève
Mme Catherine Renaville, criminologue - sexologue, La Chaux-de-Fonds
Le cinquième membre est en attente de nomination.

La CECAR, les comités de conciliateurs et les parties veillent à préserver la stricte confidentialité de la procédure et de la décision arbitrale ou d'un éventuel règlement amiable. Elle est avant tout au service des victimes.

Pour tout renseignement, les personnes concernées par des faits d'abus sexuels prescrits peuvent prendre contact avec le secrétariat de la CECAR par :

- Téléphone : 077 409 42 62
- Email : info@cecar.ch
- Courrier : Secrétariat CECAR, Attn B. Ansermet, Case postale 150, 1032 Romanel

Secrétariat de la CECAR - A l'attention de B. Ansermet - Case postale 150 - 1032 Romanel

Tél. 077 / 409 42 62 - Email: info@cecar.ch - www.cecar.ch